

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
du 19 décembre 2018**

**ETAIENT PRESENTS** : M. ROULOT – Mme BOURÉ – Mme MACKOWIAK – M. MPUNGA – M. BOURÉ – Mme BOCK – Mme DANGERVILLE – M. ROUZIÈRE – M. PROD’HOMME – Mme MORDELET – M. GAPTEAU – Mme LE ROUX – M. JUMEL – Mme THIBOUST – M. CARNEAUX – M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – Mme COUTURIER – M. SAINT-AMAUX – M. MAISONNEUVE – M. OLIVEIRA – Mme DORÉ – M. BRAMS – Mme SIBAUD

**ETAIENT EXCUSES et ONT DONNE PROCURATION** : M. NEDJAR à M. PROD’HOMME – Mme MARTINEZ à Mme MACKOWIAK – M. RUBANY à Mme LE ROUX – Mme TIFI-MAMBI à Mme DANGERVILLE – M. BA à M. MPUNGA – Mme CORDIER à M. MAILLARD – M. CHALLANDE à M. OLIVEIRA

**ETAIT ABSENTE** : Mme VERDIÈRE

Ouverture de la séance à 20h40

Désignation du secrétaire de séance : M. Julien Rouzière

*Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018*

**Vote : 26 voix pour et 6 abstentions**

Décisions prises par Monsieur Le Maire n° ° 108/2018 à n° 191/2018

**n°177** : M Brams demande comment est assuré le financement de l’extension du groupe scolaire P Kergomard

M Le Maire rappelle que le financement sera assuré majoritairement par la participation des promoteurs des projets rue Lafarge dans le cadre d’un Projet Urbain Partenarial qui a été présenté et adopté lors d’un précédent conseil.

**n°148** : M Boutry demande si le Food Truck implanté sur la place des fêtes paie la redevance liée à l’occupation de l’espace public.

M Le Maire explique que l’initiateur de ce projet est un jeune de la gare en phase d’insertion professionnelle et qu’à ce titre il bénéficie d’une exonération de cette taxe.

M Maillard demande si toute demande de ce genre bénéficie du même traitement.

Mme Couturier indique qu’il serait bien que ce type d’accompagnement soit formalisé dans le cadre d’un projet global.

M Le Maire précise qu’il avait observé la même ligne de conduite pour accompagner le projet de l’Association « Espoir 78 » qui avait une activité lavage de véhicules sur le parking du magasin « Carrefour ». Il explique qu’il est préférable de partir des demandes qui sont en nombre limitées pour pouvoir avoir une réponse adaptée au cas par cas.

M Maisonneuve rappelle la demande de son groupe des chiffrages du coût de la mise à disposition des locaux aux associations.

Mme Dangerville indique que le montant global des subventions et des aides indirectes figure dans le dernier guide des associations, le détail étant en annexe du budget primitif.

Mme Bouré précise que ce travail avait été également fait dans le cadre du Comité Consultatif des Associations.

**Délibérations** :

**➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire**

Direction générale des services :

- Versement d'une subvention à l'association de Gestion du Port de Limay (AGPL)  
**82/2018**

M Maillard souligne l'état d'abandon du port actuel, il demande si la ville dispose des statuts, rapports d'activité, composition du bureau ...

Mme Couturier appelle à la prudence avec cette activité qui pourrait devenir lucrative.

M Brams souligne que le montant de 10 000€ est important pour une activité qui semble rentable à terme. Il s'interroge sur le bénéfice pour les Limayens de cette activité. (son groupe s'abstiendra)

M Maisonneuve demande si nous disposons d'un calendrier prévisionnel des travaux.

M Saint Amaux rappelle que le port accueille des personnes qui ne bougent pas et que la ville avait réalisé un parking à proximité.

M Le Maire indique que les éléments relatifs à l'association sont disponibles dans les services. Il précise que cette association a été retenue dans le cadre d'une consultation lancée par VNF, qu'il faut avant d'engager les travaux retirer les épaves et bateaux ventouses, les travaux devraient débuter en 2019.

**Vote : 30 voix pour et 2 abstentions**

**➤ Rapporteur : Mme Mackowiak, adjointe au Maire :**

Direction Population :

- Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail et des hypermarchés : liste des dimanches 2019  
**83/2018**

M Maillard considère qu'il s'agit de la même délibération qu'en 2018, mais en pire, car elle concerne aussi le groupe Action. Il rappelle que les groupes Action et Carrefour sont des multinationales, que Carrefour a touché 358 000 000€ dans le cadre du CICE sans contrepartie et qu'il a fermé nombre de magasins Dia et Carrefour Market.

M Maisonneuve demande pourquoi il y a plus de dimanches pour Action (7) ?

Mme Couturier indique que le bilan de Carrefour a été de 350 000 000€ pour les actionnaires et 50€ pour les salariés.

Mme Mackowiak précise que les commerces de détail peuvent ouvrir 12 dimanches et qu'Action entre dans ce cadre n'étant pas un hypermarché. Carrefour a demandé 2 dimanches en 2019. Elle souligne que des étudiants travaillent sur ces temps.

Mme Bouré considère qu'il est nécessaire d'augmenter le pouvoir d'achat et non de demander aux salariés d'effectuer des heures supplémentaires. Elle note que des enseignes sont ouvertes chaque dimanche sur la zone de Buchelay. Elle souligne que ne pas travailler le mercredi permettrait de faciliter le temps passé avec les enfants.

M le Maire rappelle que la délibération s'inscrit dans le dispositif mis en place par la loi « Macron », il précise qu'il s'est abstenu lors du vote au conseil communautaire, mais le texte a été adopté par 114 pour, 1 contre et 7 abstentions. Il complète en indiquant que les salariés travaillent sur la base du volontariat, que le salaire est doublé et ouvre droit à un temps de repos.

M Saint Amaux considère que l'on s'aligne et que si demain Auchan ouvre la nuit, on prendra la même disposition à Limay. Il indique que les agents sont à 28h00 et donc jusqu'à 35h00, ce n'est pas pris en heures supplémentaires. Il ne suffit pas d'avoir un discours « révolutionnaire », les actes doivent suivre.

M Maillard fait observer que M le Maire s'est abstenu lors du vote à la CU et vote pour ce soir. Il rappelle que le volontariat est souvent « contraint ». Enfin il note que la carte de vœux 2019 de la ville a pour thème l'émancipation, il demande si le Maire pense que le travail le dimanche est émancipateur.

Mme Saint Amaux précise qu'elle n'a pu voter à la CU le conseil s'étant tenu à 14h00 alors qu'elle était au travail et qu'une seule procuration par élu est possible.

**Vote : 24 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre**

**➤ Rapporteur : M. Mpunga, adjoint au Maire :**

*Direction des services techniques :*

- Approbation d'une convention de coopération pour la viabilité hivernale sur le territoire de la commune, avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

**84/2018**

M Brams demande si c'est le même dispositif que celui mis place l'année dernière et si cela peut concerner aussi d'autres compétences ? Il fait part de son accord pour que la ville assure des compétences si l'échelon communal est le plus approprié.

Mme Couturier demande si la ville entend demander la reprise de compétences en matière de voirie (propreté, nids de poule, ...). Elle observe que les effectifs des CTC sont en baisse. Sur la viabilité hivernale elle demande si la ville dispose des moyens humains et techniques pour intervenir et quel est l'ordre de priorité ? En cas d'accident du travail, la CU se substitue-t-elle à la ville ? Elle considère que c'est le service public et les personnels qui subissent les conséquences des choix négatifs de la CU. Elle rappelle que le projet « CAP 2022 » est à l'œuvre et qu'il s'agit de démanteler, désorganiser les services publics. Elle demande à ce que la ville négocie sur le fonctionnement de la compétence voirie mais également sur d'autres compétences, notamment l'habitat (l'attribution des logements). Elle informe le conseil qu'à la CU les agents qui sont sans affectation (chez eux ou « placard ») représente un montant de 1 000 000€.

A la demande de M Le Maire, M Duclos DGS précise que la ville avec ses moyens et en coordination avec le CTC est en capacité d'offrir un niveau de service équivalent à celui constaté antérieurement. Le plan d'intervention est identique à celui de la ville avant la création de la CU.

Concernant la reprise éventuelle de compétences par les communes, il convient d'examiner quels moyens financiers seront rétrocédés aux communes pour évaluer

la capacité à faire sachant qu'il n'y aura pas de transfert d'agents. Il indique que des groupes de travail sont en cours sur cette question. IL faut être vigilant à ne pas désorganiser ce qui a été construit avec le CTC et nos services et bien prendre en compte la réalité de la situation. Il considère que la meilleure solution est probablement une solution hybride, le but étant d'être pragmatique pour être efficace. Il ajoute que cette proposition confirme le bien fondé de la position de la ville sur le fait que le transfert de cette compétence était une erreur.

Mme Bouré note que cette dérogation est la conséquence du travail du groupe Démocratie et Solidarité. Elle souligne que les petites communes sont satisfaites de la CU, les grandes ont gardé des moyens, le problème se pose pour les communes intermédiaires. Elle demande aussi à être prudent car la majorité de droite de la CU a pour objectif le passage en DSP du maximum de choses.

**Vote : 26 voix pour et 6 voix contre**

- Adoption d'une convention portant autorisation de pose d'équipements d'illuminations festives aux dépendances de la voie communautaire **85/2018**

Mme Saint Amaux fait observer que les illuminations sont déjà en place et que présenter aujourd'hui cette convention n'est pas sérieuse.

M Brams souligne que la CU prend en charge l'électricité et observe un risque de distorsion selon le nombre de points lumineux implantés selon les villes. Concernant le délai de présentation de cette délibération, il relève que 3 délibérations relatives à l'Education qui figuraient dans le dossier du conseil annulé sont absentes de ce conseil. Il regrette le peu de tenue de réunion de la commission générale.

Mme Bouré indique qu'en raison d'obligations de calendrier, les projets de convention ont été actés par décision du Maire. (Cela concernait : prévention du décrochage scolaire, coups de pouce CLA et fréquentation piscine).

M Maillard note que le nombre de décisions est croissant alors que le nombre de délibérations diminue. Cela réduit le débat et appauvrit la démocratie. Son groupe ne participera pas au vote.

Mme Dangerville précise qu'un seul conseil a été annulé depuis le début de ce mandat en 2014.

M Maisonneuve observe que la rue Nationale, l'avenue Wilson sont dépourvus d'illuminations.

M le Maire indique que rue Nationale, les candélabres sont vétustes et rappelle le projet en cours de requalification de cet axe.

**Vote : 26 voix pour, 6 ne participent pas au vote**

**➤ Rapporteur : Mme Bock, adjointe au Maire :**

Direction Petite Enfance :

- Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du Jeune Enfant, EAJE **86/2018**

Mme Saint Amaux souligne que des demandes ne sont pas satisfaites dans le cadre de la crèche familiale.

M Maillard demande le niveau d'encadrement de la crèche Babylou où la ville dispose de 12 places.

Mme Bock répond que la composition de l'équipe d'encadrement est conforme à la consultation menée par la ville et aux normes demandées par la CAF.

M Saint Amaux indique que ce type de structures fonctionne au maximum des dérogations autorisées, soit 10 %, ce qui n'est pas le cas dans nos structures municipales.

**Vote : 26 voix pour et 6 abstentions**

- Application d'un tarif horaire fixe, réévalué annuellement, pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance **87/2018**

**Vote : unanimité**

**➤ Rapporteur : Mme Dangerville, adjointe au Maire :**

Direction Sport et Vie Associative :

- Subvention exceptionnelle pour l'association Jardin et Culture du Monde **88/2018**

Mme Dorée demande où se trouve le terrain cultivé ?

M Brams regrette que ne figure pas le plan de situation de cette parcelle, ni des éléments sur cette association.

M Boutry demande à ce que soit fourni le rapport d'activité avec la demande de subvention.

Mme Dangerville précise qu'il s'agit d'une parcelle le long de la Seine. Elle indique que cette association était présente lors du forum et avait réalisé un stand de fruits et légumes.

**Vote : unanimité**

**➤ Rapporteur : M. Rouzière, adjoint au Maire :**

Direction financière :

- Décision modificative n° 3 – Budget Ville **89/2018**

M Maisonneuve rappelle que son groupe votera contre comme pour toutes les délibérations liées au budget.

M Maillard demande des précisions sur la ligne de 160 000€ et précise que son groupe votera contre.

M Rouzière précise qu'il s'agit d'une modification de l'imputation de ce montant.

**Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions**

- Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2019 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » **90/2018**

**Vote : unanimité**

- Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2019 de la Ville **91/2018**

**Vote : unanimité**

- Garantie d'emprunt sur le réaménagement de deux prêts accordés à Espace Habitat Construction SA HLM par la caisse des dépôts et consignations **92/2018**

M Brams relève que la prolongation du prêt est de 10 années.

Mme Couturier souhaite disposer d'un point sur les demandes et attributions de logement. Elle précise que les emprunts des bailleurs sociaux se font le plus souvent sur de longues durées.

M Le Maire rappelle que la Préfecture a repris son contingent réduisant de fait les attributions possibles pour la ville. Il précise qu'il souhaite que les communes conservent la compétence attribution.

**Vote : unanimité**

- Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) - tarif 2019 **93/2018**

**Vote : unanimité**

- Taxes et redevances communales 2019 – applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – Budget Ville & budget annexe « service extérieur des Pompes Funèbres » **94/2018**

**Vote : unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

*Eclairage public :*

M Maillard fait état de difficultés dans la maintenance de l'éclairage public.

M le Maire répond que les demandes sont transmises à la CU, mais qu'ils restent des dysfonctionnements et que la relation commune / CU doit être améliorée.

Mme Dangerville indique que lors des rencontres avec les habitants (en prise directe), elle fait remonter les demandes des habitants.

*Compteurs Linky :*

Mme Saint Amaux demande quelle communication est envisagée suite à l'adoption de la délibération lors du dernier conseil et observe qu'Enedis fait pression sur les habitants.

M le Maire rappelle que la délibération comportait 2 points : d'abord l'impossibilité pour Enedis de pénétrer dans le domaine privé sans autorisation et ensuite l'exigence que doivent avoir les citoyens pour autoriser ou non le transfert de données. Concernant la communication, la délibération a été mise en ligne sur le site de la ville.

PLUI : Mme Couturier demande un point d'étape sur le dossier du PLUi

M le Maire indique qu'il a été arrêté en conseil communautaire la semaine précédente et que la ville devra délibérer avant le 11 mars.

M Maillard regrette que le Maire ne se soit pas exprimé sur le mouvement lycéen, notamment sur le dispositif contesté « parcour'sup », il remarque que sa présence aurait pu éviter des actes de violence, il indique que 5 lycéens de Condorcet sont concernés par les arrestations intervenus à Mantes La Jolie.

M le Maire précise qu'il soutient le mouvement des « gilets jaunes » et qu'il a écrit au Président de la République sur ce sujet. Concernant les lycéens, il a manifesté son soutien à travers un article paru dans la presse.

Mme Sibaud demande des informations sur l'étude en cours concernant l'habitat du centre-ville.

M le Maire précise qu'il s'agit d'une étude préalable à la mise en place d'une OPAH-RU, que le premier comité de pilotage vient de se tenir. L'objectif est d'inciter via des aides les propriétaires à intervenir pour l'amélioration des logements. Une présentation pourra être faite lors d'un futur conseil.

M Brams demande que soit éclairé le passage à niveau sur la départementale au niveau du chemin des Carreaux.

Mme Couturier relève qu'il est indiqué que les cahiers de doléances seront ouverts du 24 au 31 décembre.

M le Maire répond que ce calendrier sera prolongé en janvier, que les cahiers seront tenus par des élus et des citoyens engagés et portés ensuite à l'Élysée.

**➤ Séance à huis clos :**

Direction financière :

- Budget Ville – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables **95/2018**

**Vote : unanimité**

- Budget Ville – Admission en non-valeur des produits irrécouvrables **96/2018**

**Vote : unanimité**

Fin de la séance à 0h00

Le prochain conseil municipal aura **lieu le mercredi 06 février 2019**